

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
Date d'affichage : 08/12/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera

Objet de la délibération : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Vu Article L1612-1 du CGCT, modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 ;

Considérant, que les votes des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) 2024 n'interviendront pas avant le 31 décembre 2023 ;

Considérant, les besoins de la collectivité à disposer des crédits d'investissement dans le cadre de la continuité de fonctionnement des missions de services publics ;

Il est décidé, d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels qu'inscrits ci-dessous

I. Budget principal

Il est décidé, d'ouvrir les crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de **739 292,25 €** répartis comme suit :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP + DM) hors RAR	Autorisation de crédits 2024 jusqu'au vote du budget 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	414 376,00 €	103 594,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	333 895,00 €	83 473,75 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	646 598,00 €	161 649,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 562 300,00 €	390 575,00 €
	TOTAL	2 957 169,00 €	739 292,25 €

II. Budget annexe Assainissement

Il est décidé, d'ouvrir les crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de **281 462,00 €** répartis comme suit :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP + DM) hors RAR	Autorisation de crédits 2024 jusqu'au vote du budget 2024
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 125 848,00 €	281 462,00 €
	TOTAL	1 125 848,00 €	281 462,00 €

III. Budget annexe STIC

Il est décidé, d'ouvrir les crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de **12 501,00 €** répartis comme suit :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP + DM) hors RAR	Autorisation de crédits 2024 jusqu'au vote du budget 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 004,58 €	12 501,00 €
	TOTAL	50 004,58 €	12 501,00 €

Unanimité

Pour extrait conforme :

Le Président de séance,

